

2026/31/08/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le trente et un août, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : LE BRIS Philippe, VERGNAULT Marie, LE GAL Annie, MÉLIARENNE Hervé,

Procuration(s) : LE GAL Annie à BOUËDEC Jean-Michel, MÉLIARENNE Hervé à PERON Mathieu

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PICARDA Styren a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/08/2026
Convocation affichée le : 13/08/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 25

Reçu en Préfecture de VANNES le 11.09.26
Publié ou notifié le 17.09.26

Certifié exécutoire le

A GOURIN, le.....

La Maire,
Bérangère FRITZ.



2- DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DANS LES INSTANCES DE LA SAS ROI MORVAN ENERGIES (SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE)

La SAS Roi Morvan Énergies est la société créée par Roi Morvan Communauté, la SEM 56 Énergies et les communes actionnaires afin de développer et d'accompagner les projets d'énergies renouvelables sur le territoire.

La commune étant actionnaire de cette société, elle désigne un représentant pour siéger à l'assemblée des actionnaires et, le cas échéant, au conseil d'administration.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, Madame la Maire explique qu'il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein des instances de la SAS Roi Morvan Énergies et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Madame la Maire propose la candidature de Benoît BERNY. À défaut de demande de scrutin secret, la désignation intervient par un vote à main levée.

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et décidé à l'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret,

APPROUVE à l'UNANIMITÉ la candidature de Benoît BERNY pour siéger à l'assemblée des actionnaires de la SAS Roi Morvan Énergies et, le cas échéant, au conseil d'administration ;

AUTORISE madame la Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer les documents afférents.

Fait à Gourin, le 31 août 2026

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance,
PICARDA Styren



La Maire,
Bérangère FRITZ.

